

Al-Sissi peut prétendre au titre de “pharaon”

Egypte Ses partisans veulent amender la Constitution pour qu'il reste au pouvoir jusqu'en 2034.

Hossam Rabie *et* Ariane Lavrilleux
Correspondants au Caire

Le vote est fixé à ce mercredi. Le Parlement égyptien doit se prononcer ce 13 février sur une série d'amendements à la Constitution qui doivent permettre à l'actuel président Abdel Fattah al-Sissi d'étendre son mandat et ses pouvoirs. Réélu en 2018 à 97 % après avoir laminé l'opposition, al Sissi doit quitter le pouvoir en 2022. Pour l'instant, la Constitution n'autorise pas plus de deux mandats successifs de quatre ans. En réécrivant la Constitution, le maréchal devenu président va pouvoir se représenter deux nouvelles fois. Donc se maintenir pour douze ans de plus à la tête de l'Égypte.

Déjà adoptés à l'unanimité par les commissions législatives, ces amendements ne risquent pas de rencontrer d'opposition réelle dans la Chambre des députés. La majorité des parlementaires appartiennent à la coalition Soutien à l'Égypte, créée par des proches du Président. *“Ils mettent fin aux acquis de la révolution de 2011 et réintroduisent les comportements du régime Moubarak et des précédents”*, a dénoncé le député Haitham al Hariri, lors d'une conférence de presse du seul groupe d'opposition, composé d'une dizaine de députés. Bien

que minoritaire, sa prise de position n'a pas plu. Quelques heures plus tard, des vidéos pornographiques du député ont été diffusées sur Internet provoquant un scandale et une procédure disciplinaire à son encontre.

Tous les pouvoirs dans une seule main

Al-Sissi va même faire d'une pierre deux coups en gagnant de nouveaux pouvoirs, dont celui de nommer le procureur général de la République ainsi que tous les présidents des hautes juridictions, dont la Cour constitutionnelle. Ses pouvoirs judiciaires pourront également s'exercer à la tête d'un nouveau et obscur Haut Conseil de la justice.

L'armée n'est pas en reste. Revenue au pouvoir en 2013 après avoir destitué le président islamiste Mohammed Morsi, l'armée sera désormais responsable de “protéger la Constitution et la démocratie, et de garantir le statut neutre de l'État, les droits et les libertés individuelles”. Alors que des dizaines de milliers de civils, critiques du régime, sont déjà poursuivis par des tribunaux militaires, les cours martiales voient leurs pouvoirs et périmètres élargis. *“Tous les pouvoirs seront concentrés dans une seule main, celle du président”*, souligne Magdi Abdel Hamid, porte-parole du mouvement civil démocratique, une coalition des partis opposants de gauche sans représentants élus. Avec plus de

60 000 prisonniers politiques et des centaines de disparitions forcées d'opposants, le régime d'al-Sissi est décrit par les ONG comme un des plus répressifs du Moyen-Orient.

Douze années de plus

Les partisans du régime estiment au contraire que cette nouvelle constitution permettra à l'économie égyptienne de sortir de la crise. *"Huit années ne sont pas suffisantes pour que le président al-Sissi achève*

son programme économique et complètent les projets qu'il a déjà entamés, d'autant que la situation sécuritaire est encore instable à cause de la menace terroriste", expli-

que Aboul Maati Mostafa, membre du comité législatif et constitutionnel du Parlement qui plaide pour *"un homme fort capable de prendre des décisions difficiles"*.

Pour convaincre l'opinion publique de leurs bonnes intentions, ces partisans d'al-Sissi ont ajouté quelques amendements progressistes. Ils introduisent des quotas pour les minorités pour l'instant largement exclues des cercles du pouvoir comme les coptes, les femmes, les ouvriers et personnes handicapées.

Une fois que le Parlement aura approuvé ces amendements, le peuple égyptien devra se prononcer par référendum dans quelques mois. Un test qui pourrait s'avérer risqué pour le pouvoir en place.